

Règlement du Tournoi Spécifique Sénior

Définition : compétition réunissant les joueurs séniors du département

1. Organisation

Cette compétition est gérée conjointement par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (C.D.B.V.O) et par un club organisateur.

Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit les volants pour les finales
- fournit les tablettes pour les scores
- fournit les plaquettes pour les terrains
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (L.I.F.B.)
- est responsable de la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- fournit un GEO

Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - le matériel pour l'identification des terrains
 - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'1 personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant)
- fournit un GEO

Ce tournoi se déroule sur un seul site de préférence sur les horaires suivants :

- samedi à partir de 8h (premières convocations à 7h30) et jusqu'à 23h00.
- dimanche à partir de 8h (premières convocations à 7h30) et jusqu'à 19h00 au plus tard

2. Règles générales

Ce tournoi se déroule selon les règles de la fédération française de badminton (F.F.B.A.D), de la L.I.F.B, du présent règlement et du règlement spécifique du Tournoi Spécifique Sénior. Le C.D.B.V.O., sur proposition de la Commission Compétitions Adultes et après approbation des membres de son comité directeur, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Entre autres, tous les joueurs doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la F.F.B.A.D. à la date limite d'inscription
- n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire ou suspension à la date de la compétition.

Les licences doivent avoir été validées dans Poona (validation après enregistrement du paiement).

3. Catégories et séries

Ce Tournoi Spécifique Sénior est une compétition proposant les disciplines suivantes :

- Simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

Seuls les joueurs de la catégorie d'âge sénior sont autorisés à y participer.

Chaque discipline est scindée en plusieurs séries (voir règlement spécifique).

Les surclassements de séries sont autorisés (dans la limite de 1 série maximum pour 1 joueur ou les 2 joueurs de la paire). Une paire P10/P10 ou un joueur P10 pourra jouer en D8/D9. Une paire P10/P11 ou un joueur P11 ne pourra pas jouer en D8/D9. Une paire D8/P10 ne pourra jouer qu'en D8/D9.

En fonction du nombre de participants dans chaque série, le C.D.B.V.O. se réserve le droit de fusionner plusieurs séries :

- pour garantir la participation d'un maximum de joueurs,
- pour maintenir une cohérence de tableaux,
- tout en restant en conformité avec le règlement du Régional Senior.

4. Inscriptions

C'est un tournoi standard (les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée). Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org>. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur <mailto:tournoi.cdbvo@gmail.com>.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et/ou annulation devra être faite par mail à tournoi.cdbvo@gmail.com.

Le partenaire d'un joueur défaillant doit prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix d'un nouveau partenaire ou de sa non-participation. Sinon, le caractère volontaire du forfait est retenu par le juge-arbitre.

Les inscriptions avec X sont autorisées et sont prises en compte dans la mesure du possible.

Aucune spécification horaire ne peut être prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les dates de la compétition sont spécifiées en annexe.

Le compétiteur est seul responsable de son inscription et ne pourra pas se retourner, en cas d'erreur d'inscription, contre une tierce personne.

Un tableau : 15€ / Deux tableaux : 21€

Le paiement est à effectuer sur Badnet **UNIQUEMENT**. L'absence de paiement lors de l'inscription impliquera une non prise en compte de celle-ci.

Le nombre de joueurs sera déterminé en fonction du nombre de terrains

5. Déroulement

Les matchs s'effectueront en auto-arbitrage.

Tous les tableaux se joueront en poules qualificatives dans la mesure du possible. Toutefois, ce mode de déroulement pourra être modifié en fonction du nombre d'inscriptions dans chaque tableau.

Un tableau est ouvert à partir de **3 inscrits**. De plus, dans le cas où il n'y a que 4 ou 5 inscrits, la compétition se déroule sous la forme d'une poule unique.

Les tableaux sont établis par le CDBVO et validés par le Juge-Arbitre.

Les têtes de séries des différentes séries sont désignées suivant le classement par point hebdomadaire (C.P.P.H.) au jour du tirage au sort. Dans la mesure du possible, ce classement sera affiché avec les tableaux des différentes catégories.

6. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires et à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition.

Toutefois, deux joueurs NC qui le désirent et en sont d'accord peuvent jouer avec des volants plastiques.

Les volants officiels de la compétition sont désignés dans le règlement spécifique par le CDBVO, qui fournira les volants des finales.

7. Tenues vestimentaires

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte et conforme au règlement fédéral sur le terrain. Le Juge-Arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

8. Forfaits – remplacements

Tout joueur s'inscrivant à ce tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais, à l'adresse suivante : <mailto:tournoi.cdbvo@gmail.com>

Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription

Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

9. Réclamations

En cas de réclamation, un courrier accompagné (« lettre suivie ») doit être adressé au Responsable de la Commission Compétitions Adultes dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

10. Récompenses

Les récompenses seront fournies par le CDBVO.

Règlement spécifique du Tournoi Spécifique Sénior

A. Déroulement de la compétition

Le tournoi est autorisé sous le numéro 2501123 et sous le nom de Tournoi Spécifique Sénior du Val d'Oise (95).

La juge arbitre de la compétition est Brigitte VINCENT. Le GEO principal de la compétition est Joël CASTAING. Ce Tournoi Spécifique Sénior se déroulera le **11 & 12 octobre** au gymnase de la Butte à Eragny sur Oise sur 7 terrains.

Les inscriptions se font uniquement sur le site <http://www.badnet.org>. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme. La prise des inscriptions se fait en mode standard (date de réception du paiement).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur <mailto:tournoi.cdbvo@gmail.com>

Un tableau : 15€ / Deux tableaux : 21€

Le paiement doit être fait sur Badnet **UNIQUEMENT**. L'absence de paiement lors de l'inscription impliquera une non-prise en compte de celle-ci.

La date limite d'inscriptions est fixée au **12 Septembre 2025**. La date du CPPH prise en compte pour la constitution des tableaux sera le **11 septembre 2025**. Le nombre maximum d'inscrits est de 350 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiés au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription. La date du tirage au sort est fixée au **26 septembre 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.

Les inscriptions s'ouvriront le 22 août à 16h et se clôtureront le 12 septembre à 23h59.

Ce tournoi est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs de la **catégorie Sénior** (pas de catégorie jeune et vétérans).

Les simples hommes, dames et doubles mixtes se joueront en intégralité le samedi.

Les doubles hommes et dames se joueront en intégralité le dimanche.

Un joueur ne peut pas s'inscrire en simple et en mixte.

Les convocations seront disponibles sur BADNET après tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur Badnet lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.

Tout joueur doit venir pointer via le QR code ou à la table de marque dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge - arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des Sports.

Un échancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire affiché dans cet échancier. **L'horaire de convocation pourra être jusqu'à une heure quinze avant l'heure de match.** Tout retard une heure avant l'horaire indiqué sur l'échancier pourra être considéré comme forfait volontaire.

Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Les joueurs doivent être disponible le samedi de 7h30 (heure de convocation) à 23h et le dimanche de 7h30 (heure de convocation) à 19h. Aucune dérogation horaire n'est acceptée.

Les consignes (let, faute) liées à l'infrastructure seront données par le Juge Arbitre en début de journée.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

La participation au Tournoi spécifique Sénior du Val d'Oise requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

Dans le cadre de cette compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du Comité. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image par le joueur.

B. Séries

Les séries proposées sont les suivantes :

N2/N3, R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11 et P12/NC

Le surclassement est possible dans la limite de la règle suivante : les joueurs R4 ont la possibilité de s'inscrire en série N2/N3, les joueurs R6 en R4/R5, les joueurs D8 en R6/D7, les joueurs P10 en D8/D9, les joueurs P10 en D8/D9 et les joueurs P12 en P10/P11.

Pour les doubles, il faut que la paire ait un classement juste inférieur à la série. Une paire R4/R4 pourra jouer en N2/N3, une paire R4/R5 ne pourra pas jouer en N2/N3, une paire N2/R4 peut jouer en N2/N3 mais une paire N2/R5 ne pourra pas jouer.

Dans le cas où une série comporterait plus de 30 joueurs, elle sera divisée en une série + et une série – sur la base du CPPH.

C. Volants

Les volants retenus pour cette édition sont les **RSL TOURNEY n°3**. Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. Le CDBVO fournira les volants des finales.